



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE C

Envoyé en préfecture le 24/07/2024

Reçu en préfecture le 24/07/2024

Publié le

ID.: 070-217001205-20240722-20270768-DE



Séance du 22 juillet 2024

Nombre de membres en exercice : 27
Date de la convocation : 15 juillet 2024
Date d'affichage : 30 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le vingt-deux juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. M. JACOBBERGER – B. PY – T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints – S. COLLILIEUX – F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – P. PARISOT – G. SALVI – C. LAMBOLEY – V. TRARI-MEDJAOUI – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – O. HOULLON – M. FAIVRE – A. IPPONICH

Pouvoirs : Y. TESTON donne pouvoir à T. SEGUIN – S. TETOT donne pouvoir à R. KIFFER – M. BONNET donne pouvoir à M.C. FAIVRE – M. HEQUET donne pouvoir à A. IPPONICH

Excusé : D. RANOUX

Absents : C. AMAROT-HOUSSARD – S. LAMBERT – Q. COUVREUR – P.E. PHEULPIN

Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance

DCM 2024/07/68

Convention de prestation de service pour la mise en fourrière de véhicules

Il est proposé d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de prestation de service pour la mise en fourrière de véhicules avec la société J3A DEPANNAGE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de prestation de service pour la mise en fourrière de véhicules avec la société J3A DEPANNAGE annexée à la présente délibération.
- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE